



Paris, le 5 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE annonce que près de 4,4 millions de foyers ont bénéficié de la prime d'activité en 2016

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté aujourd'hui en Conseil des ministres les derniers résultats en matière de prime d'activité. Créée le 1^{er} janvier 2016, cette prime traduit l'engagement du Gouvernement en faveur des travailleurs aux revenus modestes. Au 31 décembre 2016, près de 4,4 millions de foyers ont perçu cette prestation qui a ainsi renforcé le pouvoir d'achat de plus de 5,6 millions de personnes.

Reposant sur des conditions d'accès plus simples et adaptées que les anciens dispositifs (RSA activité et prime pour l'emploi), la prime d'activité rencontre aujourd'hui un franc succès : après une année de mise en œuvre, toutes caisses gestionnaires confondues (caisses d'allocations familiales et caisses de Mutualité sociale agricole), 4,4 millions de foyers en ont bénéficié au moins une fois dans l'année, soit 5,6 millions de personnes en cumul annuel. En moyenne, chaque mois, près de 2,4 millions de foyers ont perçu la prime, ce qui représente 4,9 millions de personnes en cumul mensuel.

Les montants mensuels versés sont, en moyenne, de 161,5 euros pour les foyers gérés par les Caisses d'allocations familiales et de 174,5 euros pour les foyers relevant du régime agricole.

Par ailleurs, pour soutenir les personnes handicapées exerçant une activité professionnelle, le bénéfice de la prime a été ouvert aux personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : en moyenne, chaque mois, ce sont près de 40 000 bénéficiaires qui ont perçu à la fois l'AAH et la prime d'activité.

En moyenne, chaque mois, ce sont 500 000 jeunes de moins de 25 ans qui ont pu bénéficier de la prime d'activité.

Ce résultat est le reflet de la mobilisation de l'ensemble des acteurs et, au premier chef, des Caisses d'allocations familiales et de Mutualité sociale agricole qui se sont fortement mobilisées pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif.

La prime d'activité a été créée par la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. En complétant les ressources des travailleurs gagnant moins de 1 500 euros nets par mois (pour un célibataire), cette prime incite à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle. Elle concerne aussi bien les artisans, les industriels, les commerçants que les professions libérales ou les exploitants agricoles. Conçue sur un mode simplifié, cette prestation peut être intégralement demandée par internet après avoir fait une simulation de ses droits.

« La prime d'activité est une réforme majeure qui redonne du pouvoir d'achat à des salariés modestes. Nous avons voulu un dispositif simple et accessible. Le succès de la prime montre que nous avons créé un nouveau type de soutien important pour les Français », a déclaré Marisol TOURAINE.

Pour plus d'informations sur la prime d'activité : www.caf.fr

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr